

Demande d'un Livret de travail vert (LT vert)

permettant l'accès aux concours de la SCS d'un chien sans papiers ou dont le pédigrée n'est pas reconnu.

Conditions préalables selon «Dispositions Générales de la CTUS » : Un livret de **travail vert** peut être requis si le propriétaire du chien est déjà membre d'une section de la SCS.

Les documents suivants (copie) sont joints à la demande :

- o la carte de membre SCS
- o carte de AMICUS (Pet Card)

1. Informations Propriétaire (maître chien)

Nom: Prénom:
Rue: NP et lieu:
No tel: Date d'entrée section:
e-mail :
Date: Signature:

2. Informations Chien (voir Amicus)

Nom du chien (selon AMICUS):
No. du microchip: Mâle Femelle
Né le:

3. Confirmation par club / section / groupe local demandant

Les informations ci-dessus sont confirmées sur la base des documents soumis.

Timbre de la section

Signature

La demande du LT vert dûment remplie doit être soumise, accompagnée de copies des documents annexes, à l'adresse suivante:

Kontrollleur TKGS
Philipp Böse
Kasernenstrasse 6
6032 Emmen

kontrollleur@tkgs.ch

4. Contrôle CTUS

Datum:

P No :

Débiteur:

Propriétaire:

No de facture :